

Comité Régional Unique de Suivi et d'Evaluation Poitou-Charentes

10 décembre 2007



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Ouverture

**Monsieur Bernard FRAGNEAU,
préfet de région**

&

**Monsieur Bernard GRASSET,
représentant la présidente du
conseil régional**



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Avancement des programmes opérationnels et du contrat de projets Etat-Région

2007-2013



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Programme opérationnel FEDER

- Première transmission officielle: 29 mars 2007
- Déclaration de recevabilité : 2 avril 2007
- Adoption : 19 novembre 2007
- Modifications importantes liées au processus d'adoption:
 - La stratégie régionale de l'innovation
 - La procédure Grand Projet pour les actions visant le développement du port de commerce de La Rochelle



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Programme opérationnel FEDER

Montant FEDER du programme : 201 493 631 €

Coût total du programme : 577 243 631 €

72% des crédits fléchés sur les catégories « earmarking »



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Programme opérationnel FEDER

Plan de financement en millions d'euros

Axes	FEDER	Coût total
1- Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable	70	175
2- Préservation de l'environnement et prévention des risques	70	175
3- Développer les modes de transports durables alternatifs à la route	34	156,25
4- Favoriser les conditions du développement de la société d'information	20	63,5



Programme opérationnel FSE

- ✓ Décision de la commission du 9 juillet 2007 portant adoption du Programme opérationnel national du FSE.
 - *Gestion fortement déconcentrée (86% des crédits)*
- ✓ Mise en exergue du besoin de mesures d'anticipation des restructurations et de capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises.
 - *Axe 1 en Poitou-Charentes: 1/3 des crédits*



Programme opérationnel FSE

Plan de financement en millions d'euros

Axes	FSE	Coût total
1- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	38,3	85,7
2- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	27,9	55,8
3- Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations	49,1	98,3
4- Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales	7,8	14,6



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Mise en œuvre opérationnelle du FEADER

■ Un programme opérationnel hexagonal : le Plan de développement rural hexagonal

▶ Approuvé par la Commission européenne le 19 juillet 2007

▶ Déclinant les mesures de développement rural en dispositifs d'intervention relevant,

⊕ pour partie d'un socle national (mise en œuvre harmonisée sur l'ensemble du territoire)

⊕ pour partie de volets régionaux (mise en œuvre adaptée aux spécificités régionales et à une stratégie régionale concertée)

■ Des documents de mise en œuvre : les Documents régionaux de développement rural (DRDR)



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Document régional de développement rural POITOU-CHARENTES

Enveloppe régionale totale = 90,24 M€

AXE	Mesures	Guichet	FEADER
Axe 1 « Amélioration de la compétitivité des activités agricoles et sylvicoles »	Formation-Information	DRAF	1,88 M€
	Modernisation des exploitations	DDAF	14,4 M€
	Soutien aux IAA et à la R&D	DRAF	3,1 M€
	Infrastructures	DRAF	1,65 M€
	Développement et promotion des signes officiels de qualité	DRAF	0,3 M€
TOTAL Axe 1 (hors Leader)			21,28 M€
Axe 2 « Amélioration de l'environnement par la gestion des terres agricoles et sylvicoles »	Soutien aux systèmes herbagers	DDAF	3,65 M€
	Conversion et maintien de l'AB	DDAF	
	Races menacées et apiculture	DDAF	21,3 M€
	Conservation de la biodiversité	DDAF	
	Reconquête qualité de l'eau	DDAF	13,1 M€
	Défense contre incendies	DDAF	1,38 M€
TOTAL Axe 2 (hors Leader)			39,73 M€



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Document régional de développement rural POITOU-CHARENTES



AXE	Mesures	Guichet	FEADER
Axe 3 « Amélioration de la qualité de vie et diversification des activités en milieu rural »	Diversification non agricole	DDAF	1 M€
	Création de micro-entreprises	DDAF	0,5 M€
	Promotion du tourisme	DDAF	1 M€
	Services à la population	DDAF	1 M€
	Conservation et Mise en valeur du patrimoine naturel	DIREN /DRAF	5,59 M€
	Formation-Développement	DRAF	0,5 M€
	Chartes forestières et plans de développement de massifs	DRAF	0,65 M€
	Stratégies locales de développement (Pays)	DRAF	1 M€
TOTAL Axe 3 (hors Leader)			22,58 M€



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Document régional de développement rural POITOU-CHARENTES

Axe 4 LEADER	Opérations relevant de l'axe 1	GAL	0,55 M€
	Opérations relevant de l'axe 2		2 M€
	Opérations relevant de l'axe 3		11 M€
	Coopération inter-territoriale		0,63 M€
	Animation-fonctionnement		2,5M€
TOTAL Axe 4 (hors Leader)			16,69 M€

+ Mesures du socle national pour un montant de 142,7 M€ de FEADER soit un total sur la période de 232,94 M€ de FEADER



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Programme opérationnel FEP

- Programme opérationnel national présenté par le ministère le 30 juin à la Commission Européenne.
- En attente d'approbation (d'ici le 20 décembre 2007) : seul le PO de la Finlande est approuvé. Six pays n'ont pas encore déposé leurs dossiers (Royaume Uni, Irlande, Belgique,...).
- Une enveloppe régionale de 6,8 M€ pour Poitou-Charentes en complément de mesures nationales.



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Contrat de projets Etat - Région

- CPER 2007-2013 Poitou-Charentes signé le 19 mars 2007
- 6 grands projets et 1 volet territorial
- **659,9 M€ sur 7 ans (Etat + Région)**
- **Mobilisation cohérente du CPER et des 4 programmes opérationnels européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) 2007-2013**
- 29 conventions-cadres d'application prévues dont 16 examinées en Conférence des Exécutifs le 6 novembre puis adoptées à la Commission Permanente du Conseil Régional le 19 novembre – Présentation au Comité de l'Administration Régionale du 20 novembre



Volet territorial du CPER (58,6 M€)

- 4 conventions-cadres d'application Etat-Région : TIC, Tourisme, Culture, Services à la personne
- Intervention de la Région :
 - ✓ via les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD 2007-2013) pour les projets urbains des villes non chefs lieux et l'ingénierie
 - ✓ via un appel à projets spécifique (*en cours de définition*) pour les services publics en milieu rural
- Intervention de l'État via un appel à projets commun à trois articles, décliné en conventions territoriales : projets urbains des villes non chefs lieux, ingénierie et services publics en milieu rural



Appel à projets Etat volet territorial du CPER

- **Trois thématiques :**

- Appui au service public en milieu rural (FNADT : 3 M€)
- Projets urbains des villes non chefs-lieux (FNADT : 6 M€)
- Ingénierie dans les territoires (FNADT : 2 M€)

- **Des conventions territoriales sur 3 ans (2008-2010) :**

- Sur les 3 thématiques : 500.000 € maximum par convention
- Echelon de contractualisation : pays et communauté d'agglomération



Appel à projets Etat volet territorial du CPER

- **Calendrier prévisionnel :**

- Fin décembre 2007 : lancement de l'appel à projets
Cahier des charges en ligne sur le site Internet de la
préfecture de région
- Fin février 2008 : retour des candidatures des territoires
- Mars 2008 : sélection des candidatures
- Avril 2008 : rédaction et signature des conventions territoriales
- Fin 2010 : nouvel appel à projets



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Adoption du règlement intérieur

- Composition du comité et la co-présidence
- Fréquence des réunions
- Attributions
- Modes de consultation



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Présentation du plan de communication pluri-fonds



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



- **Des obligations d'information et de publicité renforcées dès le 1er euro.**
- 1 plan de communication :
 - ✓ **commun** aux 4 programmes opérationnels européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) 2007-2013
 - ✓ « **ouvert** » donc évolutif sur 7 ans
- **3 objectifs : MOBILISER, TRANSMETTRE, CONVAINCRE**
- **4 groupes cibles** : grand public, bénéficiaires potentiels et porteurs de projets, partenaires institutionnels, médias
- **1 pilotage Etat-Région**
- Suivi et évaluation en continu des actions de communication



Exemples d'actions

- Réunions techniques dès janvier 2008 à destination des bénéficiaires potentiels, porteurs de projets et partenaires institutionnels
- Mise à disposition d'outils pour les porteurs de projets (guides de procédures, kit de communication, ...)
- Création d'un site Internet Etat-Région dédié aux 4 programmes opérationnels européens 2007-2013
- Organisation d'une action d'information d'ampleur chaque année
- La « lettre des fonds structurels » : élargissement de la lettre FSE aux 3 autres fonds
- Relation durable avec les médias sur les questions européennes



Présentation du plan régional d'évaluation



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



1. Les principes

- Un dispositif commun aux programmes opérationnels et au Contrat de Projets Etat-Région
- Un plan « ouvert »
- Une évaluation « en continu »



2.L'organisation

- Le Comité Régional de Suivi et d'Evaluation (CRUSE)
- Un comité de pilotage technique « adapté » par évaluation
- Un comité restreint Etat-Région



3.les outils

- Les indicateurs du programme
- Le tableau de bord des indicateurs de contexte
- Le dispositif d'alerte



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



4. Réalisations et perspectives

- 2006 : évaluations ex ante et environnementale du programme opérationnel FEDER
- 2007 : évaluation environnementale du Contrat de projets Etat-Région
- 2008 : des évaluations à définir



Présentation des demandes de subvention globale

Au titre du F E D E R



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Demande du Conseil Régional



AXES	MESURES	Montant (en millions €)
Axe 1 : Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable	4. Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial	6
Axe 2 : Préserver l'environnement et prévenir les risques	1. Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux	54
Axe 4 : Favoriser les conditions du développement de la société de l'information	1. Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit dans les	20
	2. Développer une offre mutualisée de services en ligne	
	3. Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive des TIC dans le tissu	
	4. Assurer la cohésion sociale et territoriale par les TIC	
TOTAL		80



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Demande d'OSEO Innovation

Axe 1, Mesure 3, sous mesure 2

« Soutien à l'innovation »

La demande porte sur un montant

FEDER de 10 500 000 €

soit 1 500 000 € par an



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Présentation des demandes de subvention globale FSE

- cadre normatif de gestion des subventions globales
- prévisions de demande de subventions globales en région



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Cadre normatif de la gestion des subventions globales

- pour le volet régional :
 - plafond de 40% pour le Conseil régional + les Conseils généraux
 - plafond de 60% tous organismes intermédiaires confondus
- agrément pour 3 années de programmation au maximum (*sauf pour le Conseil régional*)
- utilisation de PRESAGE



Prévisions de demandes de subventions globales en région

- ❖ **CONSEIL REGIONAL** : 28,373 M€ (22,2%)
- ❖ **CONSEILS GENERAUX** : 13,153 M€ (10,3%)
- ❖ **P.L.I.E.** : 15,550 M€ (12,2%)
- ❖ **Autres O.I.** : 16,703 M€ (13,0%)
(OPCA, GIP Académique...)

➤ **total gestion déléguée en PCH = 57,70%**



Présentation des demandes de subvention globale

Axes et mesures	Montants FSE en M
Axe 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	
Mesure 12 : Agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualification	12,6
Mesure 13 : Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise	1,75
Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	
Mesure 22 : Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et leur mobilité	12,327
Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales	
Mesure 41 : Capital humain: adapter l'offre de formation et le système d'orientation	0,7
Axe 5 : Assistance Technique	0,996
TOTAL	28,7



Présentation des documents de mise en œuvre



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Guide de procédures FEDER

Nouvelles dispositions réglementaires:

-Trois Autorités :

Autorité de gestion: Le préfet de région

Autorité de certification: Le trésorier-Payeur Général

Autorité d'audit: La CICC

-Des contrôles renforcés:

Contrôle de service fait

Contrôle de suivi

Contrôle audit qualité gestion

Contrôle des opérations (ex 5%)



Guide de procédures FEDER

Un Comité Régional **Unique** de Suivi et d'Evaluation

Un Comité Régional **Unique** de Programmation

⇒ Un bureau de gestion commun aux programmes nationaux et européens au sein du SGAR

Une régionalisation de l'instruction



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE

Guide de procédures FEDER

Liste des services instructeurs



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Contrat de suivi et de gestion

- Contrat entre la DGEFP (*autorité de gestion en titre du PO national*) et le Préfet de région (*autorité de gestion déléguée pour le volet régional*)
- Outil de co-pilotage de la programmation 2007-2013 :
 - améliorer la visibilité des stratégies régionales
 - optimiser le suivi de gestion
- Annexes :
 - orientations régionales
 - système de gestion et de contrôle



Organisation régionale de mise en œuvre du FSE

- Le Comité Régional unique de suivi et d'Evaluation: C.R.U.S.E.
- Le Comité régional de programmation : C.R.U.P.
- Une « commission spécialisée FSE » : pré-comité de programmation par Fonds
(DRTEFP – Conseil régional – TPG – SGAR – services d'Etat)
- Une cellule de pilotage régionale : déclaration et certification des dépenses
(DRTEFP – Conseil régional – SGAR – TPG)



Guide de procédures

FEADER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Guide mesures

F E D E R



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 1 – mesure 1 « Soutenir les activités de R&D dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche »

• Types d'action:

- Soutien des réseaux de recherche
- Financement des équipements structurants nécessaires à la recherche
- Appui aux travaux des jeunes chercheurs
- Soutien des lieux d'échange et outils de diffusion
- Appui à la valorisation des travaux de recherche

• Thèmes prioritaires:

transport, eau, chimie, littoral, éco-industries, S.H.S., santé

• Bénéficiaires: Laboratoires de recherche, PME, PMI, TPE, structures de transfert, centres de culture scientifiques

• Service instructeur: Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie



Axe 1 – mesure 1 « Soutenir les activités de R&D dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche »

•Critères de sélection:

- Potentialité innovante des produits et procédés
- Implication de partenaires industriels
- Critère environnemental



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 1 – mesure 2 « Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies »

• Types d'action:

- Soutien aux acteurs du transfert de technologie
- Incitation à l'innovation des PME-PMI par la valorisation des compétences régionales de recherche
- Développer les échanges entre monde de la recherche et les entreprises
- Aide aux jeunes docteurs pour la valorisation industrielle de leurs travaux

Thèmes prioritaires: agro-alimentaire, horticulture, informatique, matériaux, chimie, agro-ressources, nautisme, littoral, risques, sport et loisirs

• **Bénéficiaires:** Laboratoires de recherche, pôle de compétitivité, PME, PMI, TPE, structures de transfert, associations,

• **Service instructeur:** Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie



Axe 1 – mesure 2 « Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies »

•Critères de sélection:

- Potentiel d'innovation des produits ou des procédés issus de ces projets,
- Implication forte d'un partenaire industriel en cohérence avec l'objectif de soutien des pôles de compétitivité, des filières, des regroupements d'entreprises,
- Critère environnemental.



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 1 – mesure 3 « Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation »

• Objectifs:

- Stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprises auprès des chercheurs, des étudiants et des salariés
- Promotion de l'échange avec les laboratoires et structures de transfert
- Faciliter le processus d'incubation
- Assurer la détection des projets innovants
- Faciliter la mise en œuvre et la mise sur le marché de procédés, produits et services innovants
- Aider à l'innovation organisationnelle (sociale, commerciale, ...)

• Services instructeurs et bénéficiaires par sous mesures:

- Sous mesure 1 (DRRT): Incubateurs, Laboratoires de recherche, structures de transfert. Dotation FEDER de 4 M€
- Sous mesure 2 (OSEO) : PME, PMI, TPE. Dotation FEDER de 10,5 M€
- Sous mesure 3 (DRIRE): Actions collectives pour PME, PMI, TPE, structures de transfert. Dotation FEDER de 4,5 M€



Axe 1 – mesure 3 « Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation »

- **Critères de sélection:**

- Potentialité innovante (au sens de rupture technologique) des produits et procédés issus de ces projets,
- Soutien prioritaire aux entreprises soumises à la concurrence internationale.



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 1 – mesure 4 « Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial »

TYPES D' ACTIONS :

- Promouvoir les dispositifs innovants en matière de capital risque, garanties, micro-crédits, etc (dispositif Jeremie ou autres par exemple)
- Accompagner les opérations de transmission – reprise (conseil, évaluation de l'entreprise à céder, etc),
- Abonder / aider les fonds de garantie et de capital investissement qui interviennent sur des transmissions – reprises,
- Aider les investissements immatériels, matériels et immobiliers dans le cadre d'une reprise,

Bénéficiaires : TPE, PME, PMI, Fonds de garantie, Fonds de Capital Investissement, Associations

Service instructeur : Conseil Régional (Service Filières, aides économiques)



Axe 1 – mesure 4 « Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial »

•Critères de sélection :

- Actions s'inscrivant dans une approche territoriale, collective ou accompagnée par les outils bénéficiant d'un soutien au niveau régional,
- Transmission reprise dans le cadre du départ en retraite du chef d'entreprise,
- Critère environnemental : soutien privilégié aux entreprises réalisant des investissements visant la réduction des émissions de GES.

•Critères proposés supplémentaires:

- Porteurs de projets et entreprises ne pouvant pas financer leur projet de reprise par les établissements bancaires (projets soutenus par le dispositif d'aide régional : CORDEE),
- Fonds de garantie et Sociétés de Capital Investissements intervenant auprès des TPE et PME.



Axe 1 – mesure 5 « Stratégie régionale de l'innovation »

• Types d'action:

- Elaboration d'une stratégie régionale de l'innovation
- Mise en œuvre de cette stratégie (Actions d'animation et de communication)

• Bénéficiaires:

Etat, collectivités territoriales, associations, centres de recherche

• Service instructeur: Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

• Critères de sélection:

En attente de documents du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi



Axe 2 – mesure 1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux »

TYPES D' ACTIONS :

Économies et maîtrise de l'énergie :

Sensibilisation, information, éducation, Aide à la décision : diagnostics, étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage HQE, Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie , Promotion de démarches structurés et coordonnées de maîtrise de l'énergie et lutte contre les gaz à effet de serre...

Énergies renouvelables et éco-matériaux :

Soutien à la production décentralisée d'énergie (chaleur, électricité) à partir de ressources renouvelables, Soutien à la valorisation énergétique des agro-ressources : méthanisation notamment, Soutien aux initiatives facilitant l'accès aux énergies renouvelables...

Évaluation et information des acteurs :

Actions mutualisées d'observation, d'évaluation, Soutien d'initiatives exemplaires...



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 2 – mesure 1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux »

• **Bénéficiaires** : Collectivités territoriales et leurs regroupements, associations, établissements publics, entreprises, organismes professionnels, sociétés HLM, coopératives, particuliers, centres de culture scientifique, technique et industrielle.

• **Service instructeur** : Conseil Régional (Service Maîtrise de l'énergie, Énergies renouvelables, Air)



Axe 2 – mesure 1 « Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux »

•Critères de sélection:

- Projet fixant des objectifs thermiques et énergétiques ambitieux,
- Projet concernant des éco-matériaux et des énergies renouvelables à niveau de performance élevée et bénéficiant d'un label,
- Projet intégrant systématiquement des indicateurs d'efficacité économique,
- Projet intégrant une démarche participative et la restitution régulière des résultats des actions aux citoyens,
- Projet évaluant les économies d'émissions de GES et permettant une mutualisation régionale et nationale des données.

Les critères de sélection des projets devront donc inclure la performance énergétique, le développement des sources d'énergie renouvelables, les matériaux écologiques (comprenant l'étiquetage).



Axe 2 Mesure 2 « Reconquérir la qualité de l'eau »

•Types d'action:

- Soutenir et étendre le programme « Re-Sources » (Animation, prestations d'études, de communication, expertises)
- Soutenir les investissements dans le cadre de contrats de gestion sur les bassins d'alimentation particulièrement vulnérables (Actions coordonnées avec le FEADER)
- Mutualisation du recueil et de l'analyse des données

•Bénéficiaires:

Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats de production et de distribution d'eau, associations, établissements publics, coopérations du secteur agricole, entreprises.

•Service instructeur: Direction Régionale de l'Environnement



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 2 – Mesure 2 « Reconquérir la qualité de l'eau »

•Critères de sélection:

- Projet portant prioritairement sur les bassins d'alimentation de captage stratégiques en terme d'alimentation de la population en eau potable,
- Projet intégrant la restitution des résultats des actions au public,
- Projet systématisant la définition d'objectifs quantifiés de résultats, et de garanties d'efficience,
- Projets prioritairement portés par les syndicats adduction eau potable (AEP).

•Critères supplémentaires proposés:

- Le maître d'ouvrage devra démontrer la plus-value environnementale de son projet par rapport à la situation initiale,
- Le maître d'ouvrage veillera à mener l'ensemble de son programme d'actions dans une démarche d'éco-conception (Seront exigés les bilans des actions déjà entreprises sur le bassin, dont les indicateurs sont précisés dans la convention d'application)
- La restitution des résultats au public devra s'appuyer sur les technologies numériques. Les actions de sensibilisation et de communication devront, dans la mesure du possible, utiliser ces mêmes moyens.



Axe 2 - Mesure 3 « Sensibiliser, éduquer, informer les publics et soutenir les équipements en matière d'économie d'eau »

•Types d'action:

- Soutien des actions de l'Observatoire Régional de l'eau
- Sensibilisation, éducation, information sur la ressource en eau
- Soutien de la recherche et de l'innovation pour le développement de procédés économes en eau
- Aide à la diffusion des nouvelles techniques économes en eau
- Aide à la conception de diagnostic pour la mise en œuvre d'une urbanisation économe en eau

•Bénéficiaires:

Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats de production et de distribution d'eau, associations, établissements publics, entreprises, fondations, centres de culture scientifique, technique et industrielle.

•Service instructeur: Direction Régionale de l'Environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 2 -Mesure 3 « Sensibiliser, éduquer, informer les publics et soutenir les équipements en matière d'économie d'eau »

•Critères de sélection:

- Projet s'inscrivant dans une stratégie globale pluriannuelle et ou territoriale,
- Projet valorisant les éco-matériaux.

•Critères supplémentaires proposés:

- Une priorité sera accordée aux actions à retombées collectives au niveau régional et aux programmes ayant des effets quantifiables et mesurables en terme d'économie d'eau dès le court terme,
- Le maître d'ouvrage devra démontrer la plus-value environnementale de son projet par rapport à la situation initiale,
- Le maître d'ouvrage veillera à mener l'ensemble de son programme d'actions dans une démarche d'éco-conception. Seront exigés : un état des lieux diagnostic justifiant l'opération, les bilans des actions déjà entreprises et le programme d'actions pluriannuel accompagné d'objectifs quantifiés,
- La restitution des résultats au public devra s'appuyer sur les technologies numériques. Les actions de sensibilisation et de communication devront, dans la mesure du possible, utiliser ces mêmes moyens



Axe 2 - Mesure 4 « Protéger et valoriser les milieux naturels notamment les zones humides et la biodiversité »

- Types d'action:

- A. Connaître, sensibiliser et gérer

- Acquisition de connaissance, mise en réseau des données
- Actions de gestion des territoires
- Acquisitions foncières pour corridors biologiques

- B. Protéger les zones humides

- Acquisition foncières sur les zones humides à fort enjeu
- Programmes coordonnés sur un cours d'eau ou un bassin versant

- C. Valoriser le patrimoine naturel

- Conception de produits touristiques valorisant le patrimoine naturel



Axe 2- Mesure 4 « Protéger et valoriser les milieux naturels notamment les zones humides et la biodiversité »

•Bénéficiaires :

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations, fondations, associations syndicales, établissements publics, entreprises, centres de culture scientifique technique et industrielle

•Service instructeur: Direction Régionale de l'Environnement



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 2 - Mesure 4 « Protéger et valoriser les milieux naturels notamment les zones humides et la biodiversité »

- **Critères de sélection :**
 - Projet s'inscrivant dans une cohérence d'actions au niveau du territoire ou du sous-bassin versant,
 - Projet impliquant les collectivités locales du territoire concerné par les actions et associant les différents acteurs,
 - Projet intégrant la sensibilisation et/ou l'information et/ou l'éducation des publics cibles dans une démarche participative,
 - Projet contribuant à de nouvelles pistes de développement économique local.



Axe 2 - Mesure 4 « Protéger et valoriser les milieux naturels notamment les zones humides et la biodiversité »

•Critères supplémentaires proposés:

- Le maître d'ouvrage devra démontrer la plus-value environnementale de son projet par rapport à la situation initiale,
- Le maître d'ouvrage veillera à mener l'ensemble de son programme d'actions une démarche d'éco-conception.
- Seront exigés un état des lieux diagnostic justifiant l'opération, les bilans des actions déjà entreprises et le programme d'actions pluriannuel accompagné d'objectifs quantifiés,
- Les acquisitions foncières seront accompagnées d'une justification de mise en place d'un plan de gestion adapté,
- La restitution des résultats au public devra s'appuyer sur les technologies numériques. Les actions de sensibilisation et de communication devront, dans la mesure du possible, utiliser ces supports.



Axe 2- Mesure 5 « Gestion durable de territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques, et anticipant les conséquences du changement climatiques »

• Types d'action:

- Développement d'outils pédagogiques
- Mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'actions pédagogiques ciblées
- Soutien des démarches des collectivités visant à réduire les émissions de GES et notamment la mise en place de plan locaux
- Réalisation de projets exemplaires et expérimentaux

• Bénéficiaires: Collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, centres de culture scientifique technique et industrielle

• Service instructeur : Direction Régionale de l'environnement



Axe 2 - Mesure 5 « Gestion durable de territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques, et anticipant les conséquences du changement climatique »

• Critères de sélection:

- Caractère participatif de la démarche,
- Projet s'inscrivant dans la durée,
- Projet associant des collectivités territoriales et les autres parties intéressées (associations de protection de la nature, usagers de transports collectifs et de consommateurs, notamment),
- Projet prenant en compte les conséquences du réchauffement climatique.

• Critères supplémentaires proposés:

- Le caractère opérationnel des actions, et en particulier leur intégration dans un programme d'actions coordonnées concourant aux objectifs recherchés dans le cadre de la mesure, sera un critère discriminant. Des objectifs quantifiés et mesurables seront demandés,
- Le maître d'ouvrage devra démontrer la plus-value environnementale de son projet par rapport à la situation initiale. Seront en particulier exigés le bilan des actions déjà entreprises et le programme d'actions pluriannuel, accompagné d'indicateurs d'objectifs,
- La restitution des résultats au public devra s'appuyer sur les technologies numériques. Les actions de sensibilisation et de communication devront, dans la mesure du possible, utiliser ces supports.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 3 - Mesure 1 « Améliorer le transport de marchandises »

• Principales actions:

- Développement du port de commerce de La Rochelle (terminal de l'Anse Saint-Marc)
- Création d'une plate-forme logistique multimodale
- Soutien du projet national d'autoroute ferroviaire entre l'Île-de-France et l'Espagne (projet Ecofret).

• Bénéficiaires:

Autorités gestionnaires des infrastructures: RFF, Ports, collectivités territoriales

• Service instructeur: Direction Régionale de l'Équipement



Axe 3 - Mesure 1 « Améliorer le transport de marchandises »

•Critères de sélection:

- Projets identifiés,
- Impacts économiques et environnementaux,

•Critères supplémentaires proposés:

- S'agissant du projet de plateforme multimodale, pour sélectionner le projet à réaliser, les deux partenaires Etat et région conviennent de procéder à un appel à projet



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 3 - Mesure 2 « Développer les transports collectifs ferrés et les services intermodaux »

•Principales actions:

- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure régionale en adéquation avec les projets soutenus dans le CPER:
 - Desserte péri-urbaine La Rochelle – Rochefort
 - Ligne Sainte- Angoulême
- Actions en faveur de l'intermodalité notamment la création de pôles d'échanges multimodaux

•Bénéficiaires:

Autorités gestionnaires : RFF, Autorités organisatrices des transports, collectivités territoriales

•Service instructeur: Direction Régionale de l'Équipement



Axe 3 - Mesure 2 « Développer les transports collectifs ferrés et les services intermodaux »

•Critères de sélection:

- Projets identifiés,
- Impacts économique et environnemental,
- Population desservie

•Critères supplémentaires proposés:

S'agissant des pôles d'échange multimodaux, les porteurs de projet devront adresser avant la fin 2008 un dossier de programmation compatible avec les délais du Contrat de Projets, assorti d'une évaluation des différents équipements prévus.



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 - Mesure 1 « Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis »

TYPES D' ACTIONS :

- Appui aux démarches de desserte à haut débit des zones rurales engagées par des collectivités territoriales,
- Aide à l'équipement en fibres optiques et à la mise en réseau des zones d'activité,
- Aide à la mise en réseau des établissements de recherche...
- Aide à la création de plates-formes de services

Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics, structures d'économie mixte, entreprises – groupements d'entreprises.

Service instructeur : Conseil Régional (Service TIC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 - Mesure 1 « Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis »

•Critères de sélection:

- Méthode de conduite de projet, avec analyse préalable des besoins et dispositif d'évaluation,
- Soutien prioritaire aux projets collectifs.

•Critères supplémentaires proposés:

Respect des lignes directrices du 28 juillet 2003 relatives aux critères et modalités de mise en œuvre des fonds structurels en faveur des communications électroniques :

- Nécessité d'un cadre stratégique
- Ciblage géographique
- Neutralité technologique
- Accès ouvert



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



Axe 4 - Mesure 2 « Développer l'offre mutualisée de services publics en ligne »

TYPES D' ACTIONS :

- **Création de plates-formes de services en ligne : ...**
- **Soutien à la mise en oeuvre des projets de services en ligne:** actions de sensibilisation, aide à la dématérialisation des procédures administratives
- **Création de plates-formes de services spécifiques à la formation : ...**

Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics, structures d'économie mixte, entreprises – groupements d'entreprises, associations

Service instructeur : Conseil Régional (Service TIC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 - Mesure 2 « Développer l'offre mutualisée de services publics en ligne »

•Critères de sélection:

- Démarches de mise à jour des contenus explicites,
- Plans de communication et d'accompagnement clairs,
- Utilisation privilégiée de solutions de logiciels libres,
- Démarche partenariale engagée.

•Critères supplémentaires proposés:

- Respect des référentiels nationaux (RGI, RGS, RGAA)



Axe 4 - Mesure 3 « Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive des TIC dans le tissu économique »

TYPES D' ACTIONS :

Soutien aux développements de services haut débit pour les entreprises : Appui au développement de zones d'activité économique (ZAE) numériques multiservices, aide à l'accès des entreprises à des plates-formes commerciales, Aide à la création de centres de télétravail axés sur la mobilité...

Soutien aux démarches d'accompagnement des entreprises : Accompagnement des projets T.I.C. des TPE/PME (mise en réseau, assistance, etc.)

Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics, structures d'économie mixte, entreprises – groupements d'entreprises, associations.

Service instructeur : Conseil Régional (Service TIC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 - Mesure 3 « Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive des TIC dans le tissu économique »

•Critères de sélection:

- Méthode de conduite de projet, en particulier avec analyse préalable des besoins et dispositif d'évaluation,
- Respect des normes environnementales,
- Volonté d'intégrer les TIC dans les processus de l'entreprise,
- Démarche partenariale engagée.

•Critères supplémentaires proposés:

- Développement des entreprises par l'utilisation des TIC en particulier dans les domaines de l'achat et de la vente sur Internet.



Axe 4 - Mesure 4 « Développer les TIC pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale »

TYPES D' ACTIONS :

- Achèvement du maillage territorial, en assurant la mise en réseau et l'animation des lieux d'accès publics, systèmes de visio-permanence dans les territoires isolés,
- Appui aux expérimentations de télésanté dans les territoires
- Aide au développement de dispositifs techniques de maintien à domicile.
- Aide au développement de lieux de formation en ligne au plus près des territoires, en particulier pour les demandeurs d'emplois et TPE.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics, structures d'économie mixte, associations, organismes de gestion de l'habitat collectif.

Service instructeur : Conseil Régional (Service TIC)



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 - Mesure 4 « Développer les TIC pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale »

•Critères de sélection:

- Méthode de conduite de projet avec analyse préalable des besoins et dispositif d'évaluation,
- Démarche partenariale engagée en particulier avec les acteurs associatifs.

Critères supplémentaires proposés:

- Projets visant le maintien du service public de proximité en milieu rural ou en milieu urbain,
- Respect des lignes directrices relatives aux critères et modalités de mise en œuvre des fonds structurels en faveur des communications électroniques :
 - Nécessité d'un cadre stratégique
 - Ciblage géographique
 - Neutralité technologique
 - Accès ouvert



Guide mesures FSE



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 1: Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

Mesure 1. 1 « Anticiper et gérer les mutations économiques »

- **Dotation de 6 187 500 euros**

Sous mesures:

- 111 : Anticiper et prévention des mutations économiques
- 112 : Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines
- 113 : Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés



Axe 1 - Mesure 1. 2 « Développement des compétences et amélioration de la qualification »

- Dotation de 26 551 000 euros

Sous mesures :

- 121 : Développement de l'apprentissage et de l'alternance
- 122 : Stratégies globales de vieillissement actif
- 123 : Accès à la formation des salariés qui en sont le plus éloignés
- 124 : Développement de la validation des acquis de l'expérience



Axe 1 - Mesure 1.3 « Soutien à la création d'activité et promotion de l'esprit d'entreprise »

- **Dotation de 5 000 633 euros**

Sous mesures :

- 131 : Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'activités
- 132 : Professionnalisation des réseaux de la création d'activités



Axe 2: Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Mesure 2. 1 « Soutien à la modernisation du service public de l'emploi »

- Dotation de 13 711 000 euros

Sous mesures :

- 211 : Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés
- 212 : Accès des jeunes au marché du travail par l'accueil et l'orientation
- 213 : coordination des acteurs de l'emploi



Axe 2- Mesure 2. 2 « Politiques actives du marché du travail pour l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi »

- Dotation de 14 270 000 euros

Sous mesures :

- 221 : Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes
- 222 : Accès et participation durable des femmes au marché du travail
- 223 : Intégration professionnelle des migrants sur le marché du travail



Axe 3 : Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations

Mesure 3.1 « Cohésion sociale »

- **Dotation de 40 525 000 euros**

Sous mesures :

- 311 : Accompagnement des politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale
- 312 : Accompagnement des politiques des communes et des structures intercommunales
- 313 : Accompagnement des politiques d'insertion des départements



Axe 3 - Mesure 3.2 « Inclusion sociale »

- Dotation de 8 millions d'euros

Sous mesures :

- 321 : Soutien des publics ayant des difficultés particulières d'insertion
- 322 : Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 3 - Mesure 3.3 « Lutte contre les discriminations »

- **Dotation de 600 000 euros**

Sous mesures :

- 331 : Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité
- 332 : Actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Axe 4 : Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transnationales

Mesure 4.1 « Capital humain : adaptation de l'offre de formation et du système d'orientation »

- **Dotation de 4 620 000 euros**

Sous mesures :

- 411 : Innovation et adaptations pédagogiques
- 412 : Mesures d'ingénierie en matière d'orientation et de formation



Axe 4 - Mesure 4.2 « Partenariats, mise en réseau et initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion »

- **Dotation de 1 260 000 euros**

Sous mesures :

- 421 : Promotion de la bonne gouvernance territoriale
- 422 : Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion
- 423 : Initiatives locales : accès au FSE des petits porteurs de projets associatifs
- 424 : Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication



Axe 4 - Mesure 4.3 « Actions innovantes transnationales ou interrégionales »

- Dotation de 2 millions d'euros

Sous mesures :

- 431 : Projet innovants et expérimentaux
- 432 : Partenariats pour l'innovation
- 433 : Coopération transnationale et interrégionale pour la mobilité



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Dossier type de demande de subvention

F E D E R



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Dossiers type de demande de subvention FSE

- ✓ demande de subvention globale :
 - descriptif des dispositifs cofinancés
 - indicateurs de réalisations et de résultats
 - plan de financement
 - descriptif du système de gestion et de contrôle

- ✓ demande de subvention individuelle :
 - descriptif de l'opération
 - indicateurs de réalisations et de résultats
 - plan de financement



Examen et approbation des critères de sélection par fonds (FSE et FEADER)



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Examen et approbation des critères de sélection par fonds

F S E



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Critères de sélection des projets

Opérations présentant une « valeur ajoutée communautaire »
et répondant aux critères suivants :

- capacité d'animation et partenariat réuni autour du projet ;
- effet levier, capacité à susciter l'initiative, à faire plus, mieux ou plus rapidement ;
- caractère original, innovateur, transférable du projet ;
- effet levier pour l'emploi ;
- caractère anticipatif sur les problématiques de mutations économiques et sociales



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Examen et approbation des critères de sélection des opérations soutenues par le FEADER

■ Dispositif « de masse » : évaluer les demandes au regard de leur cohérence avec les priorités régionales. Cotation des dossiers et définition d'un seuil minimum de cohérence

■ Dispositif ciblé : analyser l'effet incitatif de l'aide demandée et, le cas échéant, de moduler le taux d'aide en fonction de la capacité d'autofinancement

■ Critères additionnels

■ le bénéfice environnemental de l'investissement envisagé,

■ l'effet sur l'emploi de l'investissement envisagé,

■ le caractère innovant du projet

■ en cas d'investissement dans un équipement accessible au public, la prise en compte de l'accessibilité des personnes affectées d'un handicap



Avancement du DocUP

Objectif 2

2000-2006



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Avancement du DocUP 2000-2006 FEDER

Programmation:

Taux de programmation: 96,6 % de la maquette

Taux de programmation zone nominale : 96,3 %

Taux de programmation Soutien transitoire: 98,3 %

Paiement:

Taux de paiement : 74, 42% de la maquette



Avancement du DocUP Objectif 2 2000-2006 FEDER

Dégagement d'office à la date du 7 décembre:

Le montant de factures restant à justifier est de **8 421 769 €**

Le montant FEDER restant à justifier est de **1 961 420 €**



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Avancement du DocUP Objectif 2 2000-2006 FSE

Programmation:

Taux de programmation : 96,95 % de la maquette

Taux de programmation de la mesure 4: 101, 6%

Taux de programmation de la mesure 10: 99,6%

Taux de programmation de la mesure 14: 87,8%

Paiement:

Taux de paiement: 64,88%



Avancement du DocUP Objectif 2 2000-2006 FSE

Dégagement d'office FSE au 7 décembre

Le risque de dégagement d'office est écarté



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Etat d'avancement des programmes FSE Objectif 3 et PIC - EQUAL

✓ Objectif 3 :

- maquette 2000-2006 : 130,407 M€
- programmation 2000-2007 : 129,016 M€
- taux de programmation : **99 %**

✓ PIC - EQUAL :

- maquette 2000-2006 : 5,332 M€
- programmation 2001-2008 : 4,931 M€
- taux de programmation : **92,5 %**



Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES



UNION EUROPÉENNE



Clôture

**Monsieur Bernard FRAGNEAU,
préfet de Région**

&

**Monsieur Bernard GRASSET,
représentant la présidente du
conseil régional**



PREFECTURE DE LA REGION
POITOU-CHARENTES

